

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-230

présenté par

M. Viala

ARTICLE 49**Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réforme du forfait agricole augure une augmentation des cotisations sociales de certains secteurs agricoles (viticulteurs, maraichers notamment). Ce faisant, il a été négocié un fonds d'appui, comme condition à l'adoption de cette réforme. Cet amendement vise, dans une volonté de justice sociale, au maintien de ce fonds d'accompagnement.